



Prise de vehicule a moteur sans consentement

Par **wilhelmb**, le **24/06/2015** à **15:31**

Bonjour,

Suite à une séparation brutale d'avec mon ex-amie, j'ai dû quitter, dans l'urgence, sans domicile, en laissant chez elle ma voiture avec mes clefs.

Malgré mes demandes, je n'ai pu récupérer ma voiture. Puis, sans m'en aviser, elle a déplacé mon véhicule sur la voie publique.

Puis-je porter plainte pour prise de véhicule à moteur, sans consentement ?

Merci.

Par **moisse**, le **24/06/2015** à **15:47**

Bonjour,

Cela se nomme un vol.

Mais vous devriez être content de récupérer votre véhicule sans chercher midi à 14h.

Votre ex pourrait bien vous accuser d'avoir laissé votre véhicule, refusé de le retirer, et refusé de payer les frais de gardiennage.

Par **wilhelmb**, le **24/06/2015** à **15:52**

C'est bien ce que je pensais.

Je précise que, pendant des mois, je lui ai demandé pour passer récupérer mon véhicule, j'ai toujours eu un refus, puis elle a poussé dehors mon véhicule, sans les clefs, sans m'en aviser et ce véhicule a disparu.

Par **moisse**, le **24/06/2015** à **16:00**

Franchement ce n'est pas du tout ce que vous avez exposé dans votre premier message. Alors direction la gendarmerie pour vérifier si votre véhicule n'est pas simplement mis en fourrière.